



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 22 janvier 2026

AVIS A LA POPULATION

No 01/26

ATTRIBUTION DES DICASTERES

(Législature 2023 à 2027)

Année 2026

1. FINANCES, ADMINISTRATION, POLICE, DEVELOPPEMENT

Responsable : François Brahier-Jeckelmann, Maire 079/ 829 58 32
mairie@lajoux.ch

Suppléant : Christian Schaller

Attributions :

- ✓ Administration courante
- ✓ Finances – comptes et budget – caisse communale – élaboration plans financiers
- ✓ Rapport avec le personnel de l'administration communale
- ✓ Préposé aux scellés
- ✓ Police locale et du feu
- ✓ Protection civile – affaires militaires
- ✓ Rapport avec le Syndicat GLM
- ✓ Chemins de fer du jura (CJ)
- ✓ Association des maires des Franches-Montagnes
- ✓ Association des communes jurassiennes
- ✓ Relations intercommunales (Lajoux-Saulcy-Les Genevez)
- ✓ Centre de Loisirs

2. SANTE ET ACTION SOCIALE

Responsable : Chantal Ackermann
sante-social@lajoux.ch

079/ 525 33 99

Suppléant : Roberto Cortesi

Attributions :

- ✓ Assistance dans la commune
- ✓ Aide complémentaire AVS/PC
- ✓ Service social des Franches-Montagnes
- ✓ Aide familiale – aides aux foyers – soins à domicile
- ✓ Relation avec l'APEA
- ✓ Activités "Jeunesse"
- ✓ Personnes âgées, infirmes et hospitalisées
- ✓ Malades – isolés
- ✓ Hôpitaux – homes – fondations sociales
- ✓ Inhumation – cimetière - morgue

3. ECOLES – ACTIVITES CULTURELLES

Responsable : Lucie Affolter
ecoles@lajoux.ch

079/263 07 97

Suppléant : François Brahier-Jeckelmann, Maire

Attributions :

- ✓ Cercle scolaire la Courtine; secondaire et ménagère
- ✓ Commissions : école primaire et secondaire
- ✓ UAPE-crèche
- ✓ Transports scolaires
- ✓ Orientation professionnelle
- ✓ Mobilier scolaire – conciergerie, entretien des classes
- ✓ Bourses communales d'étude et d'apprentissage
- ✓ Places de jeux
- ✓ Sports – loisirs – transports
- ✓ Activités culturelles
- ✓ Ludothèque – bibliobus
- ✓ Sociétés locales

4. AGRICULTURE – FORETS – ENVIRONNEMENT

Responsable : **Stéphane Rossel**
agriculture@lajoux.ch

079/341 68 14

Suppléant : François Tosoni, vice-maire

Attributions :

- ✓ Domaine derrière Les Embreux
- ✓ Etudes relatives à l'agriculture
- ✓ Entretien des drainages des pâturages
- ✓ Entretien des barres – le long des routes cantonales - au village
- ✓ Coopérative d'exploitation pastorale
- ✓ Elimination des déchets carnés
- ✓ Triage forestier “La Courtine”
- ✓ Rapport avec le garde forestier
- ✓ Coupes annuelles et chablis
- ✓ Ventes de bois ; marché du bois
- ✓ Repeuplement, sarclage et barres des plantations
- ✓ Plan d'aménagement forestier
- ✓ Chemins forestiers
- ✓ Chemins pédestres
- ✓ Sentiers « En marche vers le paysage »
- ✓ Pistes : cavaliers “AREF” ; cyclables ; VTT et de ski de fond
- ✓ Foires
- ✓ Chauffage à distance

5. EAUX – DECHETS

Responsable : **Christian Schaller**
services-communaux@lajoux.ch

079/ 416 37 75

Suppléante : Chantal Ackermann

Attributions :

- ✓ Service des eaux général
- ✓ Système LORNO
- ✓ Stations d'épuration “Les Beusses – Pré la Dolaise”
- ✓ Tourisme ; SIDFM
- ✓ Parc du Doubs
- ✓ Maison des Œuvres
- ✓ Environnement et embellissement
- ✓ Ordures ménagères – déchetterie
- ✓ Contrôle des décharges publiques

6. URBANISME

Responsable : **Roberto Cortesi**
 urbanisme@lajoux.ch

076/ 337 39 91

Suppléante : Lucie Affolter

Attributions :

- ✓ Urbanisme
- ✓ Achat et vente de terrain
- ✓ Plan d'aménagement du PAL
- ✓ Plan cadastral
- ✓ Grands et petits permis de construire
- ✓ Résidences secondaires

7. TRAVAUX PUBLICS

Responsable : **François Tosoni, vice-maire**
 travaux-publics@lajoux.ch

079/669 67 99

Suppléant : Stéphane Rossel

Attributions :

- ✓ Travaux publics
- ✓ Rapport avec les employés communaux de la voirie
- ✓ Chemins communaux, signalisation routière
- ✓ Trottoirs et routes : Ouverture et sablage en hiver
- ✓ Chemins communaux, signalisation routière
- ✓ Carrières et gravières
- ✓ Murs en pierres sèches
- ✓ Travaux de génie civil
- ✓ Bâtiments communaux, y compris école, enveloppe et appartements
- ✓ Réseau électrique, éclairage public, fibre optique

Nomination d'un vice-maire

Le Conseil communal vous informe que François Tosoni été nommé vice-maire. Il occupera cette fonction jusqu'au 31.12.2026.

Nous le remercions d'ores et déjà de son engagement.

Attestations – Emoluments administratifs

Le Conseil communal informe la population que, suite à l'assemblée communale du 16 décembre 2025, un règlement sur les émoluments est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Dès lors, certains documents et prestations communales seront désormais soumis à perception d'émoluments, conformément aux dispositions de ce règlement.

Les documents concernés ainsi que les montants applicables **dès le 1^{er} février 2026** figurent dans la liste ci-dessous :

Article 13

Emoluments administratifs :

<u>Police des habitants</u>	<u>points</u>
Permis d'établissement	10
Permis de séjour pour personne externe	10
Permis de séjour étranger	Selon liste de la police des étrangers
Certificat d'origine	10
Certificat de bonne vie et mœurs	10
Attestation de domicile	10
Attestation de voyage enfant mineur	10
Attestations diverses	10
Frais de port pour envoi d'attestation	3
Attestation de départ	10
Attestation de vie, signature uniquement	0
Attestation de vie	10

Le Conseil communal remercie la population de sa compréhension et reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Enlèvement du conteneur à habits TEXAID

Le Conseil communal souhaite informer l'ensemble de la population qu'à la demande de l'organisation **Texaid**, le conteneur de collecte de vêtements sera **retiré définitivement au 28 février 2026**.

Cette décision ne relève pas du Conseil communal, mais fait suite à une situation difficile que traverse actuellement le secteur de la collecte et du recyclage des textiles usagés, tant en Suisse qu'au niveau international.

Pourquoi ce retrait ?

Texaid fait face à une crise profonde et durable du marché du textile usagé, qui s'aggrave depuis plusieurs mois.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- Augmentation massive de la fast fashion, souvent de faible qualité, qui ne peut ni être réutilisée ni recyclée efficacement ;
- Baisse de la demande mondiale pour les vêtements de seconde main ;
- Hausse importante des coûts d'exploitation, de transport et de tri, rendant certaines collectes financièrement non viables ;
- Contexte économique et géopolitique incertain, qui impacte fortement les marchés de revente et la confiance des consommateurs.

Le Conseil communal remercie la population pour sa compréhension face à cette décision indépendante de sa volonté et pour son engagement en faveur d'une gestion responsable des déchets.

Pour toute question ou information complémentaire, le Conseil communal se tient volontiers à disposition.

Objet trouvé

Un lot de petites piles a été trouvé vers la Métafil. La personne qui l'aurait perdu peut passer au bureau communal le récupérer.

AVS pour personnes sans activité lucrative

L'agence communale AVS rappelle que les personnes sans activité lucrative, à partir du 1er janvier suivant leur 20^{ème} anniversaire, sont tenues de verser la cotisation minimale annuelle durant l'année civile concernée, afin d'éviter toute lacune de cotisations pouvant entraîner une réduction des prestations futures.

Elle invite également les personnes dont la situation personnelle ou professionnelle a changé (fin ou reprise d'activité, études, séparation, départ à l'étranger, etc.) à annoncer sans délai ce changement à l'agence communale AVS, afin de garantir une affiliation et une perception des cotisations conformes à leur situation actuelle.

Pour tout renseignement, veuillez appeler la Caisse de compensation du Jura au 032/951.11.11 ou l'agence communale AVS au 032/484.94.27.

Prestations complémentaires

Qu'est-ce que les prestations complémentaires (PC) ?

Leur but est de couvrir les besoins vitaux des personnes bénéficiant de rentes de l'assurance-vieillesse et survivants ou de l'assurance-invalidité.

Qui peut avoir droit aux PC ?

Les bénéficiaires de rente AVS, de rente de l'AI, d'allocation pour impotent de l'AI (après 18 ans), ou d'indemnité journalière de l'AI pendant six mois au moins peuvent avoir droit aux PC si :

- ils ne disposent pas d'une fortune nette supérieure à CHF 100'000.00 (personnes seules), CHF 200'000.00 (couples) ou CHF 50'000.00 (enfants et orphelins), et si
- ils ont leur domicile et leur résidence habituelle en Suisse
- ils sont de nationalité suisse ou ressortissant d'un Etat membre de l'UE/AELE, ou si
- ils sont de nationalité étrangère et ont habité en Suisse de manière ininterrompue durant dix ans. Pour les réfugiés et les apatrides, ce délai est de cinq ans.

Où et comment faire sa demande PC ?

La demande doit être déposée formellement auprès de l'agence communale AVS.

Comment sont calculées les PC ?

Le montant de la PC annuelle correspond à la différence entre les dépenses reconnues et les revenus déterminants.

Quelles sont les catégories de prestations ?

Il existe deux catégories de prestations :

- la prestation complémentaire annuelle, versée mensuellement
- le remboursement des frais de maladie et d'invalidité.

Quelles sont les dépenses reconnues ?

Les dépenses suivantes sont reconnues :

- besoins vitaux ;
- loyer ;
- frais d'obtention du revenu ;
- frais d'entretien des immeubles et intérêts hypothécaires ;
- montant pour l'assurance obligatoire des soins (prime effective ou prime moyenne cantonale) ;
- cotisations à l'AVS/AI/APG ;
- frais de prise en charge extrafamiliale d'enfants jusqu'à onze ans, lorsque la prise en charge est nécessaire et dûment établie ;
- contributions d'entretien prévues par le droit de la famille.

Pour tout renseignement, veuillez appeler la Caisse de compensation du Jura au 032/951.11.11 ou l'agence communale AVS au 032/484.94.27.



La PetCard se numérise. Découvrez la nouvelle ePetCard

Cher détenteur de chien, chère détentrice de chien,

Vous êtes enregistré/-e en tant que détenteur ou détentrice de chien dans la banque de données nationale canine **Amicus**. Avec la confirmation d'enregistrement de votre chien, vous avez reçu la **PetCard**, qui vous sert notamment à l'enregistrer dans votre nouvelle commune en cas de déménagement.

Depuis **janvier 2026**, cette PetCard n'est plus délivrée au format physique et l'**ePetCard numérique** est maintenant disponible. Celle-ci est générée automatiquement à partir de la banque de données nationale canine et peut être consultée dans l'application gratuite **animundo**.

Vos avantages:

- L'ePetCard numérique est disponible directement sur votre smartphone. Vous n'avez plus besoin de pièce d'identité.
- La gestion des données de votre animal domestique est facilitée grâce à la vue d'ensemble des informations, documents et contacts.
- Les déclarations telles qu'un changement de détenteur ou de détentrice peuvent être faites directement dans l'application.

Animundo offre également de nombreuses autres fonctionnalités pratiques pour votre animal de compagnie.

Voici comment cela fonctionne:

1. Téléchargez l'application gratuite animundo:



ou rendez-vous sur animundo.ch/fr

2. Créez un compte et associez-y votre compte Amicus.
3. Vous pouvez consulter votre ePetCard automatiquement dans le profil de l'animal.

Les anciens processus de déclaration sur www.amicus.ch restent disponibles.

Meilleures salutations,
L'équipe Amicus

Identitas SA, Adamstrasse 6, CH-3014 Berne | CHE-105.031.830 TVA | www.identitas.ch
Amicus | Tél. 0848 777 100 | info@amicus.ch | www.amicus.ch



HORAIRE DU BIBLIOBUS À LAJOUX EN 2026



Rendez-vous : Parking vis-à-vis de l'usine Métafil
samedi 09:00 - 12:00

10 janvier	20 juin
24 janvier	4 juillet
7 février	22 août
21 février	5 septembre
7 mars	19 septembre
21 mars	3 octobre
11 avril	17 octobre
25 avril	31 octobre
9 mai	14 novembre
23 mai	28 novembre
6 juin	12 décembre

En cas de neige, de travaux, de manifestation dans votre village, veuillez consulter l'horaire sur le site du Bibliobus : www.bibliobus.ch

Avis de construction

Requérants : Céline et Yann Liechti, Combatte Marepos 77, 2718 Lajoux

Projet : Aménagement d'un appartement au 1^{er} étage dans la partie nord du bâtiment

Au lieu-dit : Combatte Marepos 77

n° de parcelle : 113

Zone d'affectation : Zone centre (CA)

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 4 février 2026**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

Avis de construction

Requérants : Michèle Brander et Stéphane Rossel, Les Rotchets 44, 2718 Lajoux

Projet : Installation d'une PAC air-eau en complément du chauffage à bois (poêle)

Au lieu-dit : Les Rotchets

n° de parcelle : 46

Zone d'affectation : Zone d'habitation (HA)

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 4 février 2026**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

Information pour la pose de panneaux solaires en toiture

Requérants : Madame et Monsieur Luce et Wilfred Veya, Dos les Laves 147, 2718 Lajoux

Projet : **Installation solaire photovoltaïque sur la toiture côté est-ouest** du bâtiment sis sur la parcelle n° 612 au lieu-dit « Dos les Laves ».

Surface : Environ 89 m²